



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Cabinet du Ministre Mission de défense</p> <p>Adresse : 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Charles NEHOU</p> <p>Tél : 01 49 55 83 52 FAX : 01 49 55 40 09 Mel : charles.nehou@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE CAB/MD/N2008-0003 Date: 22 avril 2008</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

📄 Nombre d'annexe : 0

Mesdames et Messieurs les
DRAF – DDAF – DDEA - DDSV

Objet : Désignation et mission des chargés de mission pour la défense dans les services déconcentrés.

Réf :

- Ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 modifiée, portant organisation générale de la défense ;
- Arrêté du 23 novembre 2004 relatif à l'organisation territoriale de la défense dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations. Les situations dites de défense sont les situations perturbées résultant de menaces ou de risques intérieurs, intentionnels ou non, ou de catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre...) ou technologiques (marées noires, accident nucléaire...).

.../...

Mots-clés : chargés de mission défense services déconcentrés

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Mesdames et Messieurs les DRAF, sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets ; Mesdames et Messieurs les DDAF et DDEA, sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets ; Mesdames et Messieurs les DDSV, sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets.	Mesdames et Messieurs les IGIR Mesdames et Messieurs les IG VIR

Le ministère chargé de l'agriculture a une responsabilité propre en matière de défense qui consiste à assurer le ravitaillement alimentaire de la population aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif.

En cas de crise, de même que le préfet de zone arme un centre opérationnel de zone de défense (COZD), le préfet de département peut être amené à armer son centre opérationnel de défense (COD) auquel les représentants des différents services déconcentrés sont appelés à participer.

En général, la gestion de crise entraîne l'application de plans qui sont souvent classifiés ; ce qui impose l'habilitation préalable des personnes participant au COZD ou au COD.

Pour aider les directeurs des services déconcentrés à assurer leur mission de défense, l'arrêté du 23 novembre 2004, relatif à l'organisation territoriale de la défense dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, prévoit la désignation par ceux-ci de chargés de mission pour la défense (CMD), aussi appelés correspondants de défense.

Le chargé de mission pour la défense peut être chargé :

- D'assurer les liaisons avec les services spécialisés de la préfecture ;
- De participer au COD ;
- D'animer la cellule de défense lorsqu'elle est constituée ;
- De gérer les documents classifiés adressés au directeur ;
- De suivre l'habilitation des agents, en veillant à ce que le délégué de zone (DRAF du chef lieu de zone) et la mission défense soient systématiquement informés des changements d'affectation des agents habilités ;
- De faire circuler l'information de défense au sein du service et éventuellement des structures qui en relèvent, notamment en assurant la diffusion des offres de formation relatives à la défense et la sécurité.

Si certains services déconcentrés du MAP ont, depuis plusieurs années, désigné un CMD, il apparaît que cette désignation ne s'est pas généralisée.

J'invite donc les directeurs des services déconcentrés qui ne l'ont pas déjà fait, à désigner un chargé de mission pour la défense et à me communiquer son nom en précisant s'il est déjà habilité, afin que, si ce n'est pas le cas, je puisse lui faire parvenir les documents nécessaires.

Pour me permettre de mettre à jour les listes de la mission défense, notamment dans le cadre du regroupement des DDAF et des DDE, je prie les directeurs des autres services déconcentrés qui ont déjà un CMD, de me communiquer son nom.

Le Haut fonctionnaire de défense
et de sécurité,

Paul MERLIN